

## Une qualité de l'air globalement bonne

### Informations

- **Appel à projet Ademe "Fonds Air"** : pour accélérer le renouvellement des appareils individuels de chauffage au bois par des modèles plus performants, en vue d'améliorer la qualité de l'air - Dépôt de dossiers avant le 15/05/2017 à 17h.
- **Publications** : [Bulletins de l'air – Ecoles et crèches n°1](#), [Particules, la connaissance progresse](#) (publication nationale)
- **Découvrez les dernières actualités et chroniques du site internet d'Air PACA** : [Qui en fait plus pour l'air et le climat en PACA ?](#), [Pollution par les particules : bilan et tendance en PACA](#), [Des pollens dans l'air](#), [L'appareil qui nous dira combien les particules sont nocives](#). Air intérieur : [A la traque aux \(nombreux\) polluants](#), [Informez-vous sur la sensibilisation du jeune public](#), [Surveillance des établissements scolaires en 2018 : Air PACA vous aide à être prêts !](#),
- **7 plaintes « nuisances olfactives »** : 3 à Auribeau/Siagne, 1 à Grasse, 1 à Pégomas et 2 à Chateaufort-Grasse liées à des brûlages de déchets verts.

Pour enregistrer une plainte : [www.sro-paca.org](http://www.sro-paca.org) / Rubrique « Signalez une gêne » ou via l'application Signalement Air

### Bonne qualité de l'air

La qualité de l'air a été bonne 90 % du mois dans la **Vallée de la Roya**, le **Mercantour** et le **Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur**.

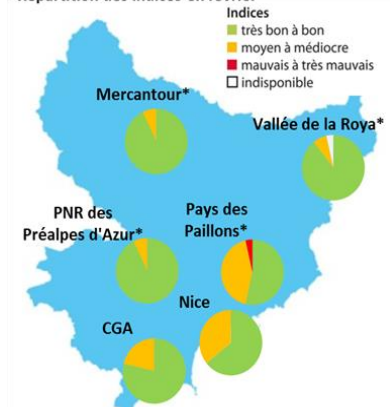
Sur le littoral, **6 jours d'indices moyens** ont été observés pour les **agglomérations de Nice** et **Cannes-Grasse-Antibes** et dans le **Pays des Paillons**.

Des indices médiocres sont relevés pour l'**agglomération niçoise** et le **Pays des Paillons** mi-février, en raison des taux de particules fines présents dans l'air ambiant.

Les particules fines sont à l'origine d'une qualité de l'air **mauvaise** le **24 février** dans les vallées du **Pays des Paillons**.

\* données issues du modèle [AIRE5](#)

Répartition des indices en février



### Aucun épisode de pollution

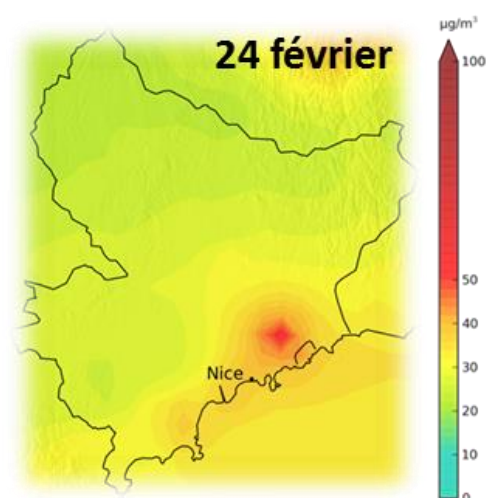
Le mois de février n'a **pas** connu d'**épisode de pollution**, conformément aux critères de déclenchement.

Toutefois, le 24 février, le niveau de particules fines, a ponctuellement dépassé sur 20 km<sup>2</sup> le seuil de 50 µg/m<sup>3</sup>/24h atteignant un maximum journalier localisé de **57 µg/m<sup>3</sup>**, dans le **Pays des Paillons**.

Ce jour, le taux moyen de particules fines dans l'air variait de 30 à 57 µg/m<sup>3</sup> sur l'ensemble du littoral des Alpes-Maritimes.

[Que faire lors d'un épisode de pollution ? Retrouvez ici tous les bons gestes](#)

Moyenne journalière en particules le 24/02/2017, [visualisez la carte régionale](#)



Les bilans mensuels des territoires sont disponibles à la rubrique [publications](#) sur [www.airpaca.org](http://www.airpaca.org).

Si vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner, [contactez-nous en cliquant ici](#).



[contact.air@airpaca.org](mailto:contact.air@airpaca.org)

[www.airpaca.org](http://www.airpaca.org)

**Siège social**  
146, rue Paradis - « Le Noilly Paradis »  
13294 Marseille Cedex 06  
Tél. 04 91 32 38 00 - Fax 04 91 32 38 29

**Établissement de Martigues**  
Route de la Vierge  
13500 Martigues  
Tél. 04 42 13 01 20 - Fax 04 42 13 01 29

**Établissement de Nice**  
333, Promenade des Anglais  
06200 Nice  
Tél. 04 93 18 88 00 - Fax 04 93 18 83 06